

WAGON – AMIANTE

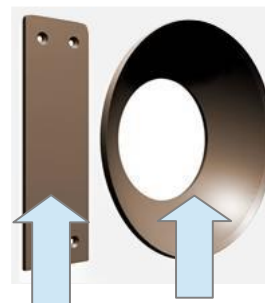
Les poussières n'ont pas de frontière !

La Direction du matériel « a normalement informé » tous les ateliers d'entretien wagons (MOBIWAG) en décembre 2018 que des wagons pourraient contenir de l'amiante.

Le 1er février 2019, nous avons eu la démonstration que la situation n'était pas si simple que cela puisque il a été découvert un wagon amianté pourtant certifié non concerné par les codes de maintenance liés à ce problème (PIR 105 et 099) lors d'exercices de levée de doute sur le site d'Ambérieu.

A dater de ce jour, tout wagon à bogie doit être considéré comme présentant potentiellement un risque d'exposition à l'amiante.

Voici de quoi il s'agit :



Glissier accessible sur le cote des bogies.

Glissier Fourrure
de Crapaudine

« Ces pièces sont des pièces d'Usures ».

Chaque jour, lorsque nous travaillons sur ce matériel, nous pouvons être exposés à l'amiante !!

L'interdiction légale de l'amiante date pourtant de 1997.

Tout employeur a l'obligation légale de protéger ses salarié-es :

- En évaluant les risques professionnels liés à l'exposition à l'amiante.
- En organisant le travail en tant compte des risques liés à l'amiante.
- En mettant en place un suivi des salarié-es et une surveillance médicale adaptée.

Sur la région Rhône-Alpes, un **droit d'alerte** a été déposé le lundi 21 janvier 2019 au sujet de l'amiante. Nationalement, la fédération SUD-Rail a porté nos revendications devant la direction SNCF vendredi 05 avril dans le cadre d'une demande de concertation immédiate. Sur l'ensemble du territoire, dans les ateliers mais aussi dans les entreprises privées et filiales, les équipes SUD-Rail font de ce dossier une de leurs priorités syndicales.

La DIRECCTE siffle aussi la fin de la récréation envers la SNCF !

L'inspection du travail à également était saisie, car le protocole **Amiante** mis en place par l'entreprise laisse une grosse part de doute quant à la fiabilité de son procédé. **Cet organisme de l'Etat pointe plusieurs manquements du côté de notre employeur concernant :**

- Le repérage de l'amiante et l'évaluation des risques
- La prévention des risques
- La formation à la sécurité et au suivi de l'exposition des agents

A plusieurs reprises, la DIRECCTE affirme par écrit que « *les décisions prises par l'employeur n'apparaissent pas justifiées au vu de la situation* », que « *les explications fournies par la SNCF demeurent confuses sur plusieurs points* », ...

Comme lors des CSE extraordinaires, **l'entreprise ne répond pas aux interrogations** des représentants du personnel et de l'inspection du travail. La SNCF fait mine de découvrir cette situation alors, qu'à Nîmes en été 2018, il est découvert une fourrure de crapaudine en amiante lors d'une opération classique de levage. Le sujet amiante est donc « lancé » !

Suite à l'action syndicale sur AURA, voici les premières mesures prises :

- **Fiches d'exposition pour tous les agents.**
- **Suivi individuel et collectif des agents (intervention de la cellule psychologique de la SNCF et rendez-vous avec le médecin du travail).**

Une expertise – la première à la SNCF depuis la mise en place des CSE – est en train d'être réalisée par un cabinet indépendant qui nous aidera à déterminer ; entre autre, la responsabilité de l'employeur dans cette affaire de santé publique.

La direction SNCF empoisonne volontairement des salarié-es.

Le sujet a été traité au cas par cas localement avec une négociation à la louche entre des cheminots isolés et leur hiérarchie de proximité. Les conditions d'acceptabilité du traitement de ce problème différent ainsi d'un site à l'autre. **L'amiante est un sujet grave** avec lequel on ne peut pas jouer. L'attitude de l'entreprise et sa volonté manifeste à vouloir minimiser et étouffer sa responsabilité est un scandale.

Seul le chantage à l'emploi de la direction SNCF, effectué sur les différents sites, est identique !

Menacer les cheminots que nos clients « **nos filiales** », partiraient transféreraient notre travail ailleurs dans d'autres ateliers privés, voilà la posture insupportable que rencontrent les collègues des ateliers d'entretien wagons. Tant que le doute subsiste sur les procédés de levée de doute, le nombre et les séries de wagons concernés ainsi que l'origine du problème, personne ne devrait plus pouvoir toucher un seul de ces wagons dans ces conditions.

Dans un monde idéal, ce sont nos Dirigeants qui devraient tout faire pour nous protéger.

**TOUS CES GRANDS PATRONS JOUENT CLAIREMENT AVEC NOS VIES
NOUS NE LES LAISSERONS PAS FAIRE**

